



Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique

Communiqué d'avril 2016

Chères participantes, chers participants,

En juin 2015, les membres du Comité de retraite ont renouvelé mon mandat à la présidence du comité pour un autre terme de trois ans. Je désire remercier ceux et celles qui m'ont ainsi désigné pour la confiance témoignée.

La présente communication vise à vous informer des principaux dossiers en cours en plus de vous présenter quelques données financières du Régime. Les prochains paragraphes discuteront donc des éléments suivants : (i) les changements au niveau des membres du Comité, (ii) les informations financières pour l'année 2015, (iii) la modification au Régime en 2015 et (iv) le projet de Loi 75.

Changements au Comité de retraite

Lors de l'assemblée annuelle des participants et bénéficiaires du Régime du 9 juin 2015, M. Dominic Cappe, désigné par les participants actifs du personnel non enseignant, et moi-même, désigné par les participants actifs du personnel enseignant, étions réélus pour un autre mandat de trois ans.

Le mandat de Mme Andrée L'Heureux, membre nommée par la Corporation, et M. Gilles P. Grenier, membre externe nommé par le Comité de retraite, ont été renouvelés pour une période de trois ans. Un nouveau membre nommé par la Corporation, le Professeur François Bertrand, s'est également joint au comité en juin dernier pour un mandat de trois ans.

Comité de vérification : En plus de la revue des états financiers du Régime pour l'année terminée le 31 décembre 2014, le comité a complété l'analyse des certificats de conformité soumis par deux des gestionnaires de placement de la Caisse. M. François Bertrand, nouveau membre du Comité de retraite nommé par la Corporation, a été nommé membre du Comité de vérification. M. François Filiatrault continue d'assumer la présidence du Comité de vérification.

Comité de placement : Au cours de 2015, le comité a procédé à une révision de l'Énoncé de Politique de placement et a présenté deux recommandations portant sur une nouvelle composition du portefeuille obligatoire, et une variation de la pondération globale des catégories d'actions. De nouveaux investissements en infrastructures ont été réalisés au 1^{er} juillet 2015 auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. À terme, il est prévu que la Caisse de dépôt et placement du Québec puisse gérer jusqu'à 12 % des actifs du Régime dans des placements liés aux infrastructures et à l'immobilier. Enfin, notons que M. Gilles P. Grenier continue d'assumer la présidence du Comité de placement.

Informations financières

Rendement des placements : Depuis l'année 2008, la Caisse de retraite est confrontée à plusieurs enjeux notamment une situation financière difficile causée par la baisse des taux d'intérêt et la crise financière de 2008-2009. La situation s'est cependant quelque peu améliorée avec les bons rendements sur les placements au cours des années 2012 à 2014 qui ont été respectivement de 11,0 %, 14,3 % et 12,9 %. Le marché fut cependant plus morose en 2015 avec un rendement de 3,9 % (3,4 % net des frais), comparativement à son indice de 3,4 % et à la médiane des caisses de 4,8 % pour la même période. Comme notre Régime est conçu sur la base d'un rendement moyen à long terme anticipé de 6,0 % net des frais, il en découle un manque à gagner de 2,6 % pour l'année 2015.

Situation financière du Régime : Le rendement plus faible de 2015 jumelé à l'utilisation de nouvelles tables de mortalité (requis pour le calcul du passif du Régime et reflétant la hausse de longévité canadienne et celle de nos retraités) ont entraîné une baisse du degré de capitalisation du Régime qui est passé de 88,2 % au 31 décembre 2014 à 86,2 % (estimé au 31 décembre 2015). La hausse de la longévité est en soi une bonne nouvelle mais elle a aussi un impact sur le passif du Régime de retraite et contribue donc à la détérioration de sa situation financière.

Une évaluation actuarielle complète en date du 31 décembre 2014 a été préparée par l'actuaire du Régime. L'ancien volet du Régime (pour le service avant le 1^{er} janvier 2014) comportait un déficit s'établissant à 54 millions \$ et le nouveau volet (pour le service depuis le 1^{er} janvier 2014) affichait un surplus de 2,4 millions \$. Une estimation préparée en date du 31 décembre 2015 par l'actuaire du Régime indique une détérioration de ces résultats en raison de la sous-performance discutée préalablement. La situation financière complète du Régime vous sera présentée plus en détails lors de la prochaine assemblée annuelle prévue le 8 juin 2016.

Cotisations de la Corporation à la Caisse de retraite : En 2015, la Corporation a versé une cotisation d'équilibre de près de 4 millions \$ malgré le fait que la cotisation d'équilibre minimale requise était de près de 1,9 million \$ en vertu de la mesure d'allègement offerte aux employeurs par le gouvernement du Québec dans le cadre du « *Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire* ». Au cours de 2015, les cotisations totales de la Corporation se sont élevées à près de 12,7 millions \$ contre 15,9 millions \$ en 2014.

Modification au régime

En décembre 2015, un *Avis* vous a été transmis indiquant une modification apportée au Régime à compter du 1^{er} janvier 2016. Ce changement vise à permettre le remboursement des cotisations du fonds de stabilisation versées en 2014 et 2015 pour les participants qui ont cessé leur participation et ont reçu le remboursement de leurs prestations du Régime sous forme de paiement forfaitaire ou de transfert en 2015. Ce changement mineur est sans impact pour les retraités et les autres participants mais se devait d'être communiqué officiellement en vertu de la loi.

Changement législatif attendu en vertu du Projet de Loi 75 sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire

Il est anticipé pour 2016 la mise en place d'un nouveau cadre législatif pour les régimes de retraite du milieu universitaire québécois. En novembre dernier, le Projet de Loi 75 était en effet déposé par le gouvernement du Québec. En vertu de celui-ci, notre Régime de retraite devra procéder à une restructuration pour assurer sa pérennité. Plusieurs questions demeurent actuellement sans réponse quant aux impacts concrets que cette Loi entraînera pour notre Régime. De plus, les changements pourraient être différents pour les participants actifs, les retraités et les autres participants. Suite à l'adoption de la Loi, l'École devra discuter avec les syndicats et associations relativement aux modifications à apporter au Régime pour se conformer à la nouvelle réglementation. Nous vous tiendrons donc au courant en temps et lieux des conclusions de ce dossier important.

Conclusions

Le Comité de Retraite fait un examen annuel de la politique de placement et consulte des experts pour la sélection des investissements car le choix de nos placements représente un des moyens très importants pour assainir la situation financière. Dans une optique de bonne gouvernance, notre Comité de vérification continue sa surveillance dans l'application des différentes ententes avec les gestionnaires de placement de la Caisse de retraite. Je profite de l'occasion pour remercier tous les membres du Comité de retraite qui suivent ces enjeux, sans oublier le personnel du Bureau de la retraite qui fournit un appui constant et important dans l'accomplissement de notre mandat.

La situation financière du Régime de retraite fait encore l'objet de préoccupations. Nous sommes cependant satisfaits de constater que le rendement des actifs de la Caisse, lorsqu'analysé sur de longues périodes, continue de se comparer avantageusement avec celui de nos pairs. Votre Comité de retraite maintient la vigilance et la gouvernance requises dans les circonstances, et sera heureux de vous présenter un compte rendu détaillé de ses activités lors de l'assemblée annuelle des participants et bénéficiaires qui se tiendra le 8 juin 2016.



Benoit Barbeau
Président du Comité de retraite